

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AOUT 2017

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

\*\*\*\*\*

**Étaient présents** : MM. Jean-François SAUVAUD, Fabienne DE MACEDO, Sylvio GUINGAN, Brigitte LEVEUR, Michel PEDURAND, Fabienne DIOUF, Youssef SADIR, Michel CADAYS, André CASTAGNOS, Christiane FAURE, Pascal DESCLAUX, Marcia MACARIO DE OLIVEIRA, Hajiba KAZAOUI, Catherine SAMANIEGO, Alain LACRAMPE MOINE, Patrick LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Patrick PIAZZON, Nicole MOSCHION.

**Étaient absents** : M. Gabriel LASSERRE, Jacqueline BEYRET TRESEGUET, Monique SASSI, Bernard COURET, Hélène YAMARD, Daniel GUIHARD,

**Pouvoirs de vote** :

Mme Diouf à Mr Guingan jusqu'à son arrivée  
Mr. Gabriel LASSERRE à Mr Jean-François SAUVAUD  
Mme Jacqueline BEYRET TRESEGUET à Mr André CASTAGNOS  
Mme Monique SASSI à Mr Michel CADAYS  
Mr Bernard COURET à Mr Youssef SADIR  
Mr Daniel GUIHARD à Mr Michel PEDURAND

Monsieur André CASTAGNOS a été élu secrétaire de séance.

Arrivée de Madame DIOUF à 19 h 15  
Départ de Madame Hajiba KAZAOUI à 19 h 30

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire adresse des vœux de bon rétablissement à Monsieur Bernard COURET, récemment hospitalisé.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence à ce conseil municipal qui n'a qu'un seul point à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Communauté de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas – Mise à disposition d'un bien – Pavillon de la Comédie.**

Monsieur le Maire fait rappeler à l'assemblée la décision de la Collectivité de réaménager les espaces publics du centre ville et de réhabiliter, dans le cadre des futurs travaux d'embellissement de la Ville, les deux pavillons du Château d'Aiguillon.

Ces travaux de réhabilitation extérieure des deux pavillons devraient débuter au 2ème trimestre 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Confluent et des coteaux de Prayssas prévoit d'installer son siège dans le Pavillon Sud appelé «La Comédie ».

Aussi, au terme des travaux portant sur le Pavillon « La Comédie », la Commune d'Aiguillon mettra ce bien à disposition de la communauté de commune afin que celle-ci puisse exercer ses missions de service public.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Elle a lieu à titre gracieux. Le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits (tous pouvoirs de gestion) et obligations (entretien courant, réparations nécessaires à la préservation du bien..) d'un propriétaire du bien et de ses équipements, à l'exception du droit d'aliéner.

La fin du régime de mise à disposition interviendra dans le cas où ce bien ne serait plus affecté aux missions de service public exercées par la communauté de communes .

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans un premier temps au début de l'année, le contrat de ruralité portait sur une enveloppe d'un montant de 900 000 €. Puis au printemps, lorsque le contrat de ruralité a été finalisé, l'enveloppe a été réduite à un montant autour de 650 000 €.

Pour les travaux de rénovation extérieure , l'inscription de l'aide attribuée à la Commune d'Aiguillon était de 135 000 € et vous n'êtes pas sans savoir que l'État n'a pas manqué d'annoncer la réduction des subventions dès cette année ? Donc à ce jour, nous sommes à un montant de 450 000 €. Il y a une nouvelle vague de réduction de ces fonds d'investissement, mais les services de l'État nous ont engagés à prendre rapidement des décisions pour enclencher la mise en œuvre du Contrat de Ruralité, sous peine de voir l'enveloppe des 450 000 € réduite.

Dans le cadre du contrat de ruralité, il y a plusieurs actions : l'aire de covoiturage à Damazan, le zérophyto à Port Ste Marie et une autre action menée par la Communauté de Communes pour installer son siège à Aiguillon.

Suite au diagnostic, une évaluation plus précise du coût des travaux de rénovation du pavillon a été faite portant le montant des travaux à 365 000 €. La part que la commune doit percevoir dans le cadre du contrat de ruralité est de 89 641 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la mise à disposition pour permettre à la Communauté de Communes d'aménager le siège .

Répondant à Monsieur CADAYS concernant les modalités de mise à disposition, Monsieur le Maire

précise que les frais d'entretien seront à la charge de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait part que ce bâtiment qui présente aujourd'hui un danger car il est en très mauvais état, sera sauvé. D'une certaine façon c'est un échange gagnant/gagnant.

Madame MOSCHION dit que la mise à disposition c'est normal, ce n'est pas la même chose que la Maison de santé de Damazan. La Communauté de Communes va payer la totalité des travaux, alors que dans le cadre de la maison de santé, ils en prennent qu'une partie. Elle ajoute que la somme 89 641 € représente peu par rapport à l'estimation des travaux.

Monsieur CADAYS que la Communauté de Communes s'installe sur Aiguillon est une bonne chose.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant l'ensemble du projet de rénovation sont aidés en moyenne à hauteur de 65 %, la part de la Commune se situe à 35 %. Ces fonds sont obtenus de façon définitive. De la même façon pour les travaux des places, nous avons obtenu des subventions de la Dotation des Territoires Ruraux d'une part. D'autre part, nous avons obtenu des aides du Conseil Départemental pour l'aménagement du centre bourg. Ces aides seront versées dès le commencement des travaux. Nous avons reçu des services du Conseil Départemental la confirmation. Il nous reste à obtenir une aide pour le déplacement du Monument aux Morts. Nous recherchons toutes les aides possibles.

Monsieur le Maire ajoute que nous sommes en train de sauver le patrimoine historique des aiguellonnais. Nous sommes la seule ville à avoir un urbanisme du 18ème siècle. C'est notre devoir de sauver ce patrimoine et de le transmettre à nos enfants.

Monsieur GIRARDI ajoute que c'est une aventure extraordinaire.

Monsieur LE GRELLE demande ce que vont devenir les bureaux de la Communauté de Communes, rue Racine, si le siège est transféré à Aiguillon.

Monsieur le Maire fait part qu'une réflexion dès le début de l'année 2018 sur une nouvelle conception des comportements pour faire face aux incivilités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le principe de cette mise à disposition dont les modalités exactes seront arrêtées ultérieurement par une décision réglementaire, un procès-verbal et une transcription comptable.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

*26 voix pour*

*0 voix contre*

*0 voix abstention*

- ADOPTE le principe de cette mise à disposition dont les modalités exactes seront arrêtées ultérieurement par une décision réglementaire, un procès-verbal et une transcription comptable.

### **Motion concernant la suppression des contrats aidés par l'État**

Motion déposée par le Groupe « Front de Gauche » du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante, concernant la suppression des contrats

aidés par l'État, déposée par le groupe « Front de gauche » du Conseil Municipal :

Face au non renouvellement des contrats aidés par l'État et de ne plus pouvoir recourir à ce dispositif pour de nouveaux recrutements, cela posera des difficultés budgétaires supplémentaires, notamment pour les transformer en CDD.

Par ailleurs de nombreuses associations utilisent ce type de contrat afin de permettre d'offrir à la population des services publics ou privés, et la disparition de ces contrats amènera là encore de grandes difficultés, même si les contrats aidés ne sont qu'une réponse partielle et perfectible au problème du chômage.

Nous dénonçons une approche strictement comptable et demandons au gouvernement de prendre toutes les mesures adéquates pour que toutes les activités puissent être assurées dans de bonnes conditions dans nos communes et associations.

Le Conseil Municipal d'Aiguillon demande au Gouvernement de réexaminer sa position.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal

*21 voix pour*

*0 voix contre*

*0 voix abstention*

*M. Alain LACRAMPE, Patrick LE GRELLE, Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Nicole MOSCHION refusent de prendre part au vote.*

- ADOPTE la motion concernant la suppression des contrats aidés par l'État.

### **Motion concernant la baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)**

Motion déposée par le Groupe « Front de Gauche » du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante, concernant la baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), déposée par le groupe « Front de gauche » du Conseil Municipal :

Le Ministère de la Cohésion des Territoires a annoncé que les APL baisseront de 5 euros par mois à partir du 1er octobre 2017. Cette mesure marque la première attaque franche du nouveau gouvernement envers les classes sociales les plus modestes.

L'APL bénéficie aujourd'hui à 6,5 millions de foyers français. Un allocataire des aides au logement sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté.

Pourtant, le gouvernement semble plus à l'aise avec l'idée de pénaliser ces millions de ménages en baissant l'APL qu'avec celle de froisser quelques 3 400 ultras riches en augmentant l'ISF.

Ne laissons pas le gouvernement compenser la baisse de l'ISF en piochant directement dans le portefeuille des locataires modestes.

Le racket des locataires doit cesser !

Oui Monsieur le Président, 6,5 millions de foyers sont à 5 euros près.

Le conseil municipal d'Aiguillon demande au Président de la République de revenir sur la décision de baisser les APL.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal

*21 voix pour*

*0 voix contre*  
*0 voix abstention*

*M. Alain LACRAMPE, Patrick LE GRELLE, Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Nicole MOSCHION refusent de prendre part au vote.*

- ADOPTE la motion concernant la baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 50.

\*\*\*\*\*

Le maire,

Le secrétaire,  
André CASTAGNOS

**Et ont signé les membres présents :**

Fabienne DE MACEDO

Sylvio GUINGAN

Brigitte LEVEUR

Michel PEDURAND

Fabienne DIOUF

Youssef SADIR

Michel CADAYS

Christiane FAURE

Pascal DESCLAUX

Marcia MACARIO DE OLIVEIRA

Hajiba KAZAOUI

Cathy SAMANIEGO

Alain LACRAMPE MOINE

Patrick LE GRELLE

Vanessa CAMPOY MARTINEZ

Christian GIRARDI

Catherine LARRIEU

Patrick PIAZZON

Nicole MOSCHION

Nicole MOSCHION